

4- Convention de partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association Groupe Carnavalesque K'CHLA

Dans le cadre de sa politique d'animation, **le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat** entre la ville de Petit- Bourg et l'association Groupe Carnavalesque K'CHLA ; Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation d'un défilé carnavalesque dans le bourg. Cet événement culturel intitulé « RESONNANCE A MAS » a été programmé au samedi 14 janvier 2012.

Afin de donner une dimension pédagogique à cette manifestation, la Commune a décidé d'acquérir 100 tambours a mas réalisés par l'association Groupe Carnavalesque K'CHLA (G.C.K). L'association s'est engagée à exposer les instruments sur la place de la mairie et à assurer une initiation gratuite pour les personnes volontaires.

Afin de récompenser les groupes participants au défilé, la Ville a décidé de leur remettre gracieusement des tambours.

5- Convention de partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association SYNERGIE CARAÏBE

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de sa politique en faveur de la promotion de la jeunesse, l'association Synergie Caraïbe souhaite que la Commune de Petit-Bourg l'accompagne pour la réalisation de l'événement « MISS CARAÏBE DES LYCEES ».

Il s'agit d'un concours de beauté qui a pour objectif de réunir et de valoriser la jeunesse Guadeloupéenne et Caribéenne. Cette manifestation comporte un volet pédagogique qui vise à permettre aux candidates de côtoyer le monde de la beauté (grâce au contact de professionnels) et de connaître les réalités et les contraintes de cet univers. Par ailleurs, cette élection encourage l'engagement citoyen en permettant à la lauréate de réaliser et de promouvoir un projet social ou associatif pendant son année de règne.

En vue de l'organisation de cette manifestation, l'association sollicite la participation technique de la ville et une aide financière d'un montant de 800,00 euros (huit cent euros).

Sur la base des éléments exposés, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver le principe du partenariat** entre la ville et l'association SYNERGIE CARAÏBE
- **D'accorder une subvention de huit cent euros à l'association**